TRADE Solutions BNP PARIBAS

ROUMANIE : LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

Le secteur de la distribution	En 2015 le chiffre d'affaires du secteur de la vente au détail a augmenté de 8,9%, les ventes de nourriture, d'alcool et de tabac augmentant de 19,1%. Le secteur du détail traditionnel roumain a perdu 16% de parts de marché entre 2008 et 2015, à la faveur des chaînes de distribution internationales. Le commerce de détail moderne comprend actuellement 12 réseaux étrangers exploitant quelques 1.600 magasins. Les principales formes de magasins de détail modernes sont les hypermarchés, les supermarchés, les dépanneurs, les magasins discount et les cash & carry, qui représentent un marché de 8,5 milliards EUR et 57% de parts de marché. Le secteur du détail ayant atteint son plein potentiel en termes d'expansion, les fusions et acquisitions devraient se développer sur ce marché.
Part de marché	La distribution de biens et de services en Roumanie est similaire à celle des autres pays européens. Le marché est composé de distributeurs roumains et européens et regroupe les boutiques spécialisées, les supermarchés, les hypermarchés, les magasins cash, les grands magasins, les dépanneurs, les bricoleurs, les kiosques, les vendeurs ambulants, les marchés en plein air et les grossistes. La Roumanie est l'une des principales cibles en Europe de l'Est pour les détaillants tels que Metro, Carrefour et Selgros, dont les magasins grands formats locaux affichent les plus fortes croissances de chiffre d'affaires. Les leaders du secteur de la vente au détail roumain sont Kaufland, Carrefour, Metro Cash & Carry, Auchan, Lidl et Penny Market. Ils réalisent tous plus de 1 milliard d'EUR de ventes par an. Le marché local est dominé depuis plusieurs années par Carrefour et Cora sur le segment des hypermarchés (ou Big Box), tandis que Metro et Selgros sont en concurrence sur le marché du cash-and-carry. En Roumanie, il y a plus de 2 350 magasins, la majorité étant des magasins de proximité (989), suivis par les supermarchés (475) et les discounters (445) (USDA, dernières données disponibles). En 2020, la Chambre basse (Chambre des députés) a adopté un projet de loi visant à apporter des modifications substantielles à la "loi sur les supermarchés", en supprimant l'obligation des 51 % (pourcentage minimum de viande, d'œufs, de légumes, de fruits, de miel, de produits laitiers et de produits de boulangerie que les supermarchés devaient acheter à producteurs locaux).
Les organismes de la vente au détail	Association des réseaux commerciaux de Roumanie (AMRCR) Association des employés des réseaux commerciaux (APRC)

© eexpand, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Novembre 2023